

INFORMATIONS

Sortie conviviale: 22 participants pour les 2 parcours. Le grand a conduit le groupe jusqu'à Senonches. 29 personnes se sont retrouvées à Pervenchères pour un repas copieux comme d'habitude.

Assemblée générale du club : aura lieu le **samedi 28 octobre salle St-Louis à 18h00**

L'ordre du jour sera le suivant : bilan moral, bilan financier, questions diverses, renouvellement du bureau, adhésions FFCT 2018 (apportez votre carnet de chèques).

Si vous ne pouvez pas participer à l'Assemblée générale, remplissez le **talon BON POUR POUVOIR**, à la fin des parcours et confiez-le à un membre du club qui votera pour vous lors de l'élection du bureau.

Pour la prochaine licence, **il faudra impérativement un certificat médical** (avant le 31 décembre) sans lequel, elle ne sera pas délivrée. Des feuillets FFCT vous seront envoyés par E-mail ou mis en dépôt à la maison de la presse. Celui-ci sera valable 5 ans. Si vous allez chez le médecin profitez-en pour le faire signer.

Le bureau, à l'exception de T Lachambre, repart pour **une année**. Nous recherchons 2 ou 3 membres. Alain souhaite passer la main à la présidence. 7 ans pour lui et 10 ans et plus pour d'autres, cela use!!!.

L'Assemblée générale sera suivie :

- **à 19h30, d'un apéritif** pour les membres de VLS et leurs familles, les partenaires financiers, les représentants de la municipalité, du Conseil Départemental, de la Région ainsi que la presse.
- **à 20h30, repas à 15 €, vins compris:** le menu sera le suivant : Apéritif, Cabillaud sauce aurore, Roti de porc orloff, (duo de champignons, fagots de haricots verts) fromage, mignardises, café.

Talon réponse à la fin des parcours. Chèque de 15 € par participant à l'ordre de VLS à remettre à L Lubin, A Lépinay, ou G Gautier. Pour **le vendredi 22 octobre dernier délai**, (il ne sera plus pris d'inscription après cette date).

Sortie du mercredi: Départ 13h30 à partir du mercredi 04

Remise sur les licences par Super U .Donner vos bons remises à G Charon ou L Lubin avant la fin octobre accompagné D'une photocopie de votre licence2017.

SORTIES DU CLUB : Octobre
Départ Place de République
Loisirs-Sportifs : 8h30
Vadrouilleurs : 9h00

Dimanche 01

V : 52 km

Mamers, Origny-le-R., St-Fulgent-des-O., St-Pierre-des-O., Les Mauquartiers, St-Cosmes, Nogent-le-B., D60 vers Bonnétable et 1^{ère} à dr. Rouperroux-le-C., D181 Terrehault, D19 vers Marolles-les-B., Peray, Moncé-en-S., route du moulin de C., Mamers.

L : 78 km

Mamers, St-Rémy-du-V., Fresnay-sur-S., Beaumont-sur-S., Maresché, La Rue d'Orne, Congé-sur-O., Mézières, Peray, vers Marolles, 1^{ère} à dr., 1^{ère} à dr. Monfreslon, vers St-Vincent-des-P., à g. Route du moulin de C., Mamers.

S : 86 km

Mamers, Courgains, Thoigné, René, Doucelles, Vivoin, Beaumont-sur-S., Ségrie, Pezé-le-R., Montreuil-le-C., Fresnay-sur-S., La Hutte, St-Rémy-du-V., Villaines-la-C., St-Longis, Mamers.

Dimanche 08

V : 50 km

Mamers, Rte du moulin de C., à dr. Commerveil, Pizieux, à dr. Montrenault, Courgains, à g. Marolles-les-B., St-Aignan, à g. rejoindre D19 vers Marolles et à dr. Peray, Moncé-en-S., Maison neuve, St-Pierre-des-O., St-Rémy-des-M., Mamers.

L : 78 km

Mamers, Courgains, Thoigné, René, Doucelles, Vivoin, Beaumont-sur-S., Ségrie, St-Christophe-du-J., Fresnay-sur-S., St-Ouen-de-M., Fyé, Bourg-le-R., Louvigny, St-Rémy-du-V., Villaines-la-C., St-Longis, Mamers.

S : 86 km

Mamers, Marollette, Aillières-B., vers la Fresnaye, les-Ventes-du-F., à g., 1^{ère} à dr., tout droit Hauterive, Rond-Point, vers Semallé, 1^{ère} à dr. Forges, Radon, 1^{ère} à dr. après l'église Croix de Médavy, vers Alençon, 1^{ère} à g., vers Radon, 1^{ère} à dr. D.502, Semallé, D.307 vers ex RN12, 1^{ère} à g., 1^{ère} à dr., 1^{ère} à g. jusqu'à Roullée, à dr. Louzes, Bas d'Aillières, Marollette, Mamers.

Dimanche 15

V : 50 km

Mamers, Suré, à dr. et à g. Chemilli, Origny-le-B., à dr. rejoindre l'axe Mamers – Bellême, à g et à dr vers Vauvoise, St-Fulgent-des-O., vers St- Cosmes, à dr. Champaissant, Courcival, Peray, Moncé-en-S., St-Vincent-des-P., à g. Route du Moulin de C., Mamers.

L : 78 km

Mamers, Marolette, Blèves, Roullée, à la sortie à dr. vers Montigny, 1^{ère} à dr. D326, 1^{ère} à g. Neuilly-le-B., Ménil Erreux, à dr. D31, Essay, D31, rejoindre D8 (Axe Sées-Mortagne), à dr. Ste-Scolasse, Laleu, Le Mesle, Blèves, Marolette, Mamers.

S : 86 km

Mamers, Courgains, Marolles-les-B., Terrehault, Bonnétable, Prévelles, Tuffé, St-Hilaire-le-L., Boëssé-le-S., St-Martin-des-M., rocade La Ferté-B., La Chapelle-du-B., St-Cosme-en-V., St-Rémy-des-M., Mamers.

Dimanche 22

V : 51 km

Mamers, Rte du moulin de C., à g. St-Rémy-des-Monts, à g. St-Pierre-des-O., à dr. vers St-Cosme, les Mauquartiers, à g. et à dr. Moncé-en-S., à g. Peray, à g. et à dr. Mézières-sur-P., à dr. Ponthouin, Dissé-sous-B., rejoindre la D27 et à dr Marolles-les-B., vers Moncé-en-S., et 2^{ème} à g. Commerveil, Route du Moulin de C., Mamers.

L : 77 km

Mamers, St-Rémy-des-M., St-Cosme-en-V., La Chapelle-du-B., rocade de La Ferté-B., St-Aubin-des-C., vers La Bosse, 1^{ère} à dr.(500m), route du Rosay, St-Georges-du-R., Bonnétable, Terrehault (à dr. à l'entrée du bourg), 1^{ère} à g., Courcival, Nauvay, Moncé-en-S., St-Vincent-des-P., St-Rémy-des-M., Mamers.

S : 85 km

Mamers, Contilly, Le-Mêle-sur-S., vers Mortagne, 3^{ème} à dr. Courgeoust, à g. St-Langis, Mortagne, vers Rémalard, Mauves-sur-H., Le-Pin-la-G., Bellavilliers, La-Gravelle, vers Mamers, 1^{ère} à g. La-Perrière, Chemilly, Origny-le-R., vers Mamers, 1^{ère} à g. route de Méaton, Mamers.

Dimanche 29

V : 49 km

Mamers, Commerveil, Marolles-les-B., St-Aignan, à g. D121, Jauzé et à dr. Sables, à g. et dans la descente 1^{ère} à g. Terrehault, Peray, Moncé-en-S., St-Vincent-des-P., St-Rémy-des-M., route du moulin de C., Mamers.

L : 77 km

Mamers, Contilly, Blèves, entrée du Mesle, à dr. D7, La Gravelle, Bellavilliers, Eperrais, St-Ouen-de-la-C., Bellême, Igé, Origny-le-R., St-Pierre-des-O., St-Rémy-des-M.; Rte du moulin de C., Mamers.

S : 87 km

Mamers, Contilly, Le-Mêle-sur-S., vers Mortagne, 3^{ème} à dr. Courgeoust, à g. St-Langis, Mortagne, vers Rémalard, Mauves-sur-H., Le-Pin-la-G., Bellavilliers, La-Gravelle, vers Mamers, 1^{ère} à g. La-Perrière, Chemilly, Origny-le-R., vers Mamers, 1^{ère} à g. route de Méaton, Mamers.

.....

Participation au repas du samedi 28 octobre 2017

Salle St-Louis à 20h30

A remettre à Lionel Lubin : ☎ 02 43 33 46 99
Alain Lépinay : ☎ 02 43 33 35 37
Gilles Gautier : ☎ 02 43 97 38 58

Je, soussigné(e)

Participerai à la **soirée du 28 octobre**, accompagné(e) de..... invités.

Ci joint un chèque de (15 euros par participant à l'ordre de VLS Mamers).

Signature:

Clôture des inscriptions vendredi 22 octobre dernier délai.

.....

BON POUR POUVOIR.

Je, soussigné (e).....déclare ne pouvoir participer à l'Assemblée générale
De VLS, le samedi 28 octobre 2017, et donne pouvoir à.....
Pour me représenter et voter en mon nom.

Fait à..... Le

Signature précédée de la mention **Bon pour pouvoir**.